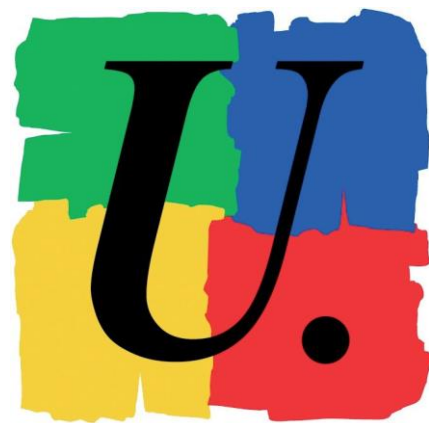




Prestations sociales Complémentaires

La genèse d'un loupé monumental

Tout a commencé le 13 janvier 2025, par une convocation du Directeur Général des Services, très préoccupé par la mise en place obligatoire de la PSC à compter du 1^{er} janvier 2026. Il nous demandait alors de nous positionner de façon immédiate sur sa mise en place : prévoyance obligatoire ou facultative, niveaux de couverture de la mutuelle, etc.

S'en est suivi un groupe de travail le 13 février, où nous avons fait remonter les besoins recensés auprès de nos syndiqués respectifs. Un gros travail a été fait par les organisations syndicales dans un laps de temps très court pour transmettre à l'administration une réponse commune. La CGT et la FSU ont toutes deux demandé une prévoyance obligatoire et une mutuelle facultative avec trois niveaux de garanties. Cette réunion s'est tenue en présence de l'AMO (assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui devait analyser les offres et monter le cahier des charges pour élaborer l'appel d'offre. Lors de cette réunion, l'administration n'a fait qu'insister sur le fait que cela allait coûter cher aux agents, et que cela serait la faute des organisations syndicales, du moins de deux d'entre elles. Décision est prise de faire deux lots pour l'appel d'offre : un pour la prévoyance, un pour la mutuelle, avec des variantes pour chacune (obligatoire, facultative, diverses options...) Nous avons demandé à ce que soit sondé l'ensemble des agents sur leurs besoins : « nous n'aurons pas le temps » a dit l'administration.

Le 23 avril, la réunion d'information n'avait rien d'un groupe de travail. Il nous a été présenté ce qu'éventuellement la collectivité pourrait mettre en place pour la PSC, et le niveau de prise en charge envisagé par l'administration, à savoir les minimums légaux (7€ brut pour la prévoyance et 15€ brut sur les mutuelles). Il nous a été dit que les appels d'offres seraient lancés pendant l'été et que nous serions convoqués courant septembre pour que nous soient présentées les offres des candidats. En septembre, inquiets du silence de l'administration, nous multiplions sans succès les courriers et demandes orales.

Nous avons reçu mi-octobre une convocation à un CST exceptionnel le 29 octobre, en plein milieu des vacances scolaires, pour voter les nouveaux contrats santé et prévoyance, alors que le "groupe de travail" n'avait pas encore eu lieu. Bien entendu, nous avons immédiatement signalé à l'administration notre impossibilité à réunir suffisamment d'élus dans un délai aussi court, avec des congés déjà validés. Nous proposons alors que nos représentants écourtent leurs vacances et reviennent le 31 octobre après-midi pour que le CST puisse se tenir avec le quorum.

Une réunion d'information s'est tenue le 21 octobre lors de laquelle il nous a été annoncé que la CAO (Commission d'Appel d'Offre) avait étudié les réponses au marché public et avait déjà statué sur le sujet.

Pas de contrat collectif de mutuelle retenu, mais une offre de prévoyance facultative.

Les détails? Impossible de nous les transmettre, au prétexte que le marché n'était pas clos. Par contre, une pression pour un vote la semaine suivante, le CST exceptionnel devant se tenir avant la commission permanente du 04 novembre pour que les agents ne se retrouvent pas sans couverture, notre contrat de

prévoyance actuel se terminant au 31 décembre 2025. Nous demandions depuis des mois une prorogation du contrat actuel, pour nous laisser le temps d'étudier plus en profondeur les autres offres.

Nous avons clairement signifié à l'administration notre refus d'être utilisés comme caution syndicale, les représentants du personnel n'ayant finalement pas été associés au projet et au choix de ce contrat.

Nous ne pouvions décemment pas voter pour un contrat dont nous ne savions rien, ou pas grand-chose, ni voter contre, au risque que les agents se retrouvent sans contrat de prévoyance, d'où notre abstention commune.

Nous avons donc essayé de négocier une prise en charge plus importante de la part employeur sur les contrats de prévoyance et les mutuelles labellisées. L'administration nous a fait des propositions, que nous avons étudiées et amendées, avant de leur faire une contre-proposition : nous nous sommes positionnés sur une prise en charge de la prévoyance à 50% pour les salaires de moins de 2500€ bruts, 30% entre 2500€ et 2800€ et enfin 20% pour les salaires au-delà. Pour la participation aux mutuelles labélisées, nous demandions 30€ brut, car nous estimons qu'au vu de la moyenne d'âge des agents du conseil départemental, la proposition de l'administration était loin d'être suffisante.

Bien évidemment, le 29 octobre, le quorum n'était pas atteint, et le CST a été reconvoqué le lendemain matin. Le 30, nos élus CGT et FSU n'ont pu que constater que les débats avaient déjà eu lieu la veille en leur l'absence et qu'il ne restait plus qu'à voter ce qui avait été discuté la veille entre représentants de l'administration.

Au-delà du fait qu'un CST extraordinaire n'a pas vocation à régler les problèmes de timing dû à la mauvaise gestion de l'administration de ce dossier, au-delà du fait que les 5 semaines de délai pour convoquer un CST prévu en son règlement intérieur n'ait pas été respecté, nous avons fait le choix de ne pas dénoncer cette instance, pour que les agents se retrouvent pas sans contrat de prévoyance le 1^{er} janvier 2026.

De plus, que les débats se soient tenus alors que le quorum n'était pas atteint, sans ordre du jour et en l'absence des représentants des organisations syndicales majoritaires est inacceptable.

Les CST, comme l'ensemble des instances paritaires d'ailleurs, ne sont plus que des chambre d'enregistrement, face à une administration qui se conduit en parfait despote, faussant ainsi tout processus démocratique. Les intérêts des agents ne sont défendus que par deux organisations syndicales qui cherchent réellement à vous défendre. La troisième organisation syndicale vote systématiquement en faveur de l'administration, rendant ainsi impossible pour nous de pouvoir contrer quelque décision que ce soit. Nos propositions sont systématiquement ignorées, et nos remontées de terrain automatiquement remises en doute, l'administration nous accusant d'être dans des postures.

La CGT et la FSU ne sauraient accepter que le débat démocratique soit faussé par un syndicat agissant en collusion avec une administration qui impose son opinion aux agents, comme aux élus et qui bafoue le dialogue social.

En synthèse, début 2026, les agents auront un contrat de prévoyance facultative, couvrant incapacité et invalidité avec maintien du salaire à 90%, dont nous ne connaissons pas le coût ni les conditions (prise en compte des primes par exemple).

Concernant la prise en charge financière de la collectivité : 50% du montant du contrat de prévoyance pour les salaires inférieurs à 2300€ brut, 15% ou 20€ brut (selon ce qui sera le plus avantageux pour les autres agents.)

Concernant les mutuelles labellisées, le département participera à hauteur de 15€ brut (soit 11,70€ net).

Pour les élections professionnelles 2026, si vous voulez avoir une voix : votez CGT ou FSU !